



## Ordonnance de télécom CRTC 2024-128

Version PDF

Ottawa, le 11 juin 2024

### Câblevision du nord de Québec inc. – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Câblevision du nord de Québec inc.	AMT 16 Tarif général – Introduction d'une nouvelle tranche de vitesses allant jusqu'à 1 gigabit par seconde (Gbps) en aval et 30 mégabits par seconde (Mbps) en amont pour le service d'accès Internet de tiers	15 avril 2024	11 juin 2024

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général